



Genève, mercredi 20 janvier 2021

Communiqué aux médias

20 MILLIONS POUR LES ENTREPRISES LOCALES TOUCHÉES PAR LA PANDEMIE

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté ce soir un plan ambitieux de soutien aux entreprises avec 20 millions à fonds perdu dans le contexte difficile de la pandémie.

Alors que des milliers d'entreprises affectées par la crise ne reçoivent aucune aide de la part du Canton ou de la Confédération, ou alors très en retard, le Conseil municipal a débloqué un montant conséquent pour tenter d'éviter les faillites successives dans différents secteurs économiques indispensables à notre Ville. En effet, les secteurs tels que les transports, l'événementiel, le tourisme, les blanchisseries, les traiteurs et autres fournisseurs des restaurants ne sont pas considérés comme des cas de rigueur par la Confédération, et tombent entre les mailles du filet.

La majorité de gauche du Conseil municipal a voté l'ouverture d'un crédit de 20 millions pour faire face à la situation. Le dispositif prévoit une aide municipale à fonds perdu qui s'inscrit dans la continuité et en subsidiarité des mesures de soutien aux entreprises fédérales et cantonales. Il a pour objectif de contribuer à la préservation des emplois de la Ville et du Canton, et, à travers celle-ci, à la dignité des personnes qui les occupent. Les PME et leurs employé-es doivent être aidé-es, indépendamment de leurs chiffres d'affaire, c'est la condition pour n'oublier personne. Avec un plafond de 75'000 CHF, c'est potentiellement plus de 250 entreprises locales et leurs employé-es qui bénéficieront de cette aide. Comme l'a indiqué Joëlle Bertossa, « c'est en temps de crise que l'on mesure l'importance et le poids des politiques et de la collectivité ».

De nombreuses entreprises ont dû geler leurs investissements en l'absence de visibilité et des milliers d'emplois risquent de disparaître si rien n'est entrepris pour soutenir le tissu économique local. La deuxième vague est en passe d'engendrer des faillites en cascades et une crise sociale sans précédent. Il est urgent de venir en aide à ces petites et moyennes entreprises qui représentent de nombreux emplois et de tenter de compenser, un tant soit peu, les pertes conséquentes et dramatiques liées à la situation pandémique.

Mise en œuvre et critères d'octroi

La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) sera en charge d'attribuer ces aides. Cela représente un développement significatif de son volume courant d'activité mais son expertise en la matière garantit la bonne exécution de cette opération. Pour avoir droit à cette aide, les entreprises devront répondre à plusieurs critères : avoir leur siège en Ville de Genève ; respecter la CCT et la loi sur l'égalité ; ne pas présenter de situation de surendettement au 1^{er} janvier 2020 ; avoir réalisé un chiffre d'affaires de moins de 2 millions en 2019 ; attester d'une baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% liée à la pandémie ; maintenir les emplois et promouvoir une ou des mesures visant la baisse de l'empreinte carbone de son entreprise.

Personnes de contact :

- Joëlle Bertossa, Conseillère municipale, commissaire aux finances et coprésidente du PS Ville de Genève – 078 665 05 12
- Olivier Gurtner, Conseiller municipal et chef du groupe socialiste – 078 734 33 29